



MANDAT DE VENTE

N° d'ordre _____

MANDATAIRE

MANDANT

DÉFINITION DU VÉHICULE

MARQUE	_____	N° DE SERIE / CHASSIS	_____	1ERE M.E.C	_____
MODELE	_____	TYPE VARIANTE VERSION	_____		
IMMAT	_____	KILOMETRAGE	_____		
ENERGIE	_____	FINITION	_____		

DOCUMENTS ET PIECES ACCOMPAGNANT LE VÉHICULE

Récépissé de contrôle technique	OUI - NON	Carnet d'utilisation et entretien	OUI - NON
Certificat d'immatriculation	OUI - NON	Fiche de réparation	OUI - NON
Attestation KM	OUI - NON	Double des clés	OUI - NON
Certificat de non-gage	OUI - NON	Roue de secours	OUI - NON
KBIS si professionnel	OUI - NON		

OBLIGATION DU MANDATAIRE

Le Mandataire s'engage :

- A fournir tous les efforts nécessaires afin d'accomplir la mission qui lui a été confiée, Sans que cette liste soit limitative : proposer le véhicule à tout acquéreur potentiel, mettre en ligne des annonces proposant le véhicule à l'achat en tant que professionnel, établir tout acte relatif à la vente du véhicule
- à tenir informé le Mandant régulièrement, des avancées relatives à la vente du véhicule
- à verser au mandant le prix net vendeur déterminé au moment de la signature du bon de commande du client final.



OBLIGATION DU MANDANT

- Supprimer les différentes annonces publiées en ligne durant la période du présent contrat.
- Le Mandataire déclare et certifie qu'il a acquis régulièrement la propriété du véhicule, qu'il en est le seul propriétaire et certifie également que le véhicule n'est ni gagé ni saisi et que sa propriété n'est et ne sera pas revendiquée par un tiers.
- A conserver une assurance valide jusqu'à livraison et/ou remise effective à l'acquéreur et ce, dans le même état que le véhicule se trouvait au jour de signature des présentes ; Nous déclinons toute responsabilité en cas de sinistre, le mandant ayant pour devoir de souscrire les assurances nécessaires dans l'éventualité d'un quelconque sinistre. Dans le cas contraire, il est expressément convenu que dans l'hypothèse où le véhicule serait remis accidenté au Mandataire, les obligations du Mandataire seront privées d'effet et le Mandant sera tenu de verser la commission initialement prévue au Mandataire dans les conditions définies de _____ du prix de vente du véhicule.
- A mettre son véhicule à disposition du Mandataire pour les demandes de visites.
- Autorise l'agence ou un membre de son personnel à conduire le véhicule afin notamment de le déplacer ou à le transporter ou le faire transporter dans le cas d'une présentation à un acheteur potentiel.
- A fournir au Mandataire le contrôle technique valide de moins de 6 mois dans le cas où le véhicule aurait plus de quatre ans.
- En cas de réservation du véhicule (Acompte de réservation et bon de commande) et le mandant informé de la vente, celui-ci est tenu de livrer le véhicule dans les conditions stipulées ci-dessus. A l'inverse, pour une annulation de vente pour quelque raison que ce soit hormis cas de force majeure avec justificatif, le mandant sera tenu de verser un dédommagement de _____ du prix de vente du véhicule au mandataire.

EXCLUSIVITÉ DU MANDAT ET DURÉE

Le présent contrat est approuvé à titre exclusif sur internet pour une durée de _____ semaines à compter de la date de signature de celui-ci.

Par conséquent, durant toute la durée du mandat, le Mandant s'engage à ne pas vendre son véhicule via le biais d'internet, directement ou indirectement.

A l'issue des _____ semaines, le Mandataire conservera, à titre non exclusif le mandat de vente dudit véhicule, en précisant que le Mandant s'engage, pendant cette durée, à informer immédiatement le Mandataire par lettre recommandée ou mail en cas de vente.

REMUNERATION DU MANDANT

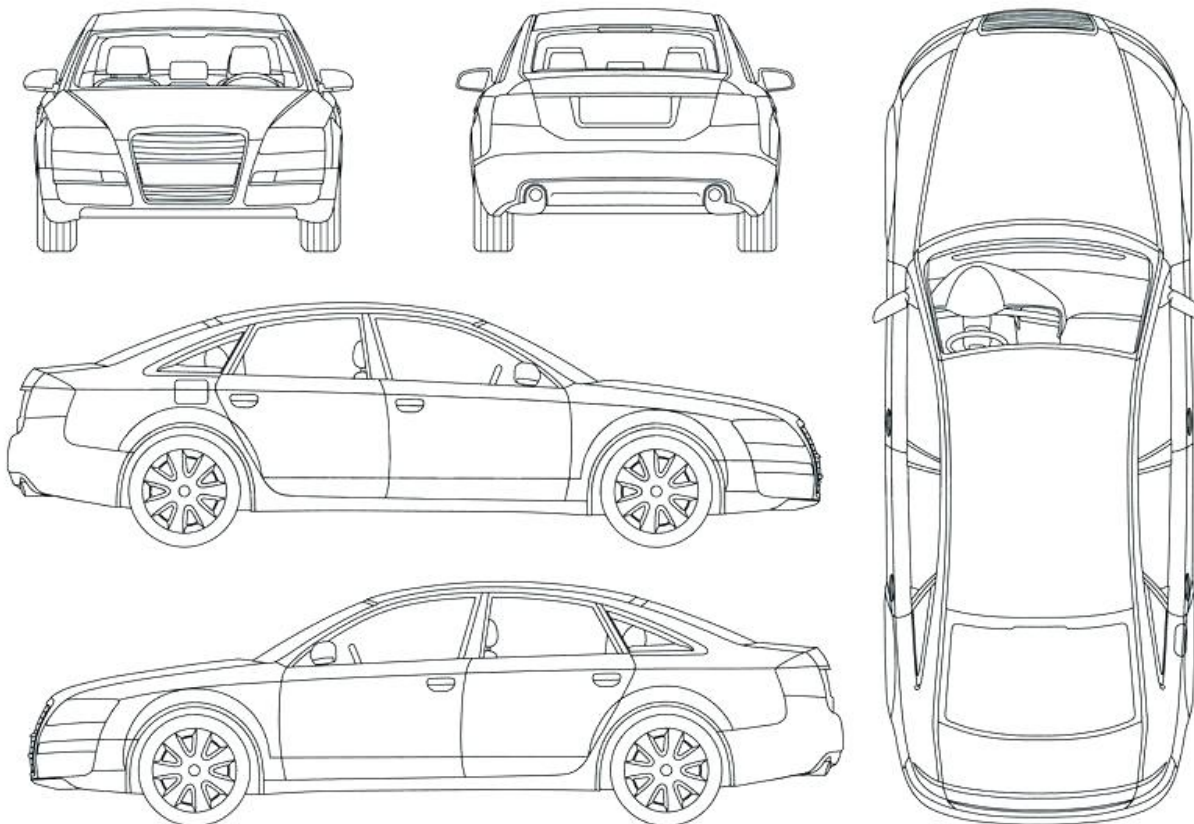
Rémunération du mandant: _____ Euro TTC

Prix de vente: _____ Euro TTC

- ☐ Donne mandat pour l'encaissement en son nom et pour son compte le prix de vente du véhicule mis en dépôt. Le mandant autorise le mandataire à prélever directement sur le prix reçu le montant de sa commission.
- ☐ Ne donne pas mandat pour l'encaissement en son nom et pour son compte, le mandataire pourra retenir le chèque de paiement du véhicule jusqu'au paiement intégral de la commission et des frais découlant de l'exercice de son droit de rétention.



ETAT DU VEHICULE



Legende :

R: Rayure

F : Fissure

M : Manquant

E : Enfoncement

C : Cassé / Endommagé

Fait à: _____ Date: _____

AU CHALET DES CAR'S
SARLUI AU CAPITAL DE 5 000€
91 CHEMIN DES VACHES, 59870 VRED
09 83 74 13 31 auchaletdescars.fr
900 219 718 RCS Douai - NAF 4511Z
N° TVA INTRA: FR07 900 219 718

Signature de mandant

« Lu et approuvé »

